# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 JANVIER 1885. 58ème Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 29 JANVIER 1885.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

Renferme deux feuilletons.

**VENTES DE CE JOUR.**

Par Jas. P. Guinault, à l'encoignure des rues White et St Jean—Une vacherie.

## Rapport de la Commission américaine de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud.

Quand, il y a deux ou trois mois, on a agité, au Congrès des Etats-Unis, la question de savoir s'il était opportun ou non, nécessaire ou non, d'envoyer une Commission parlementaire au Mexique, dans les différents Etats de l'Amérique Centrale, dans ceux de l'Amérique du Sud, pour y étudier les moyens de multiplier, de resserrer les liens commerciaux entre ces diverses contrées et notre Union, nous avons émis, honnêtement mais timidement, l'opinion que cette Commission était inutile et que ses travaux n'avanceraient en rien les choses.

L'idée contraire a prévalu; un vote favorable a eu lieu: des crédits ont été alloués, la Commission a été nommée et expédiée. Nous lui avons alors souhaité tous les succès possibles, mais sans grand espoir de voir se réaliser nos vœux. Suivant nous, les causes de la dépression de notre trafic avec tous ces pays étaient parfaitement connues; les moyens de le raviver, de lui communiquer l'activité qui lui manquait, avaient été mille fois exposés par des hommes compétents; il n'y avait rien de nouveau à découvrir; les Commissaires étaient condamnés, d'avance, à répéter ce que d'autres, qui en savaient plus qu'eux, avaient déjà dit mieux qu'ils ne pouvaient le faire.

L'événement a justifié nos prévisions. Nous avons, sous les yeux, une lettre publiée dans le *Bradstreet's* de New-York, du 24 janvier. Nous n'avons plus à faire ici l'éloge de cette revue industrielle; on sait qu'il n'en existe pas de meilleure aux Etats-Unis, que c'est la feuille la mieux informée, la plus autorisée en pareille matière.

Eh bien, le correspondant du *Bradstreet's* a lu le premier rapport de la Commission, qui a, aujourd'hui, accompli la moitié au moins de son voyage, et il le trouve d'une déplorable faiblesse, d'une nullité désespérante.

Ainsi on lui avait demandé d'indiquer les causes réelles, cachées, s'il y en avait, de l'insignifiance de nos rapports commerciaux avec toutes ces contrées. Elle est sur les lieux, à la source même de toutes les informations; elle y peut puiser à l'aise, à pleines mains; elle ne dit pourtant rien, absolument rien qui n'ait été déjà ressassé dans les deux Chambres du Congrès, dans les colonnes des journaux sensés et convenablement renseignés.

Ce n'est pas le seul défaut du rapport en question. En ce qui concerne les moyens d'améliorer l'état des choses, de donner un peu plus de vie à un commerce qui n'est que trop languissant, il confond, d'une façon déplorable, les causes et les effets.

Il parle, par exemple, de l'établissement d'un système de banques qui faciliterait les relations entre les hommes d'affaires de ces pays et ceux de l'Union; de l'institution d'une unité monétaire américaine; de la construction d'entrepôts où seraient consignés les produits naturels ou manufacturés provenant de telles ou telles contrées, et autres institutions du même genre.

Ce sont là d'excellentes mesures, sans doute; il n'y avait même pas besoin d'une Commission envoyée au loin, pour en suggérer l'idée. Elles viendront naturellement à l'esprit de tous ceux qui se sont occupés de commerce général et de questions économiques, mais aucune d'elles n'est de nature à créer des relations commerciales; elles n'en sont, au contraire, que des conséquences. Les raisons véritables de la situation déplorable qui est faite à notre commerce dans l'Amérique Centrale et dans l'Amérique du Sud, sont tout autres. Elles ne sont même pas nombreuses; on peut les réduire à deux: 1° absence de lignes de steamers entre les ports des Etats-Unis et ceux des pays que nous venons de nommer; 2° incompétence de notre corps consulaire dans ces régions.

Faut-il revenir sur cette question de la marine marchande des Etats-Unis, un des éléments les plus essentiels de la richesse d'un pays, le seul moyen d'assurer la prospérité de son commerce extérieur?

Question malheureusement trop négligée par nos gouvernants, et qu'il est pour nous grand temps de résoudre, si nous voulons nous épargner le retour des humiliations que nous avons eu dernièrement à subir, de la part de petites républiques, qui ne possèdent pas le dixième de notre population et de notre territoire.

Cette cause d'infériorité dans notre système économique, la Commission parlementaire la signale, mais, en vérité, avions-nous besoin de son témoignage, pour être édifiés à ce sujet? N'est-ce pas là une question qui traîne dans les colonnes de tous les journaux de l'Union, depuis nous ne savons combien d'années? Ne l'a-t-on pas vingt fois traitée dans les conseils du gouvernement? N'y a-t-elle pas été l'objet de vingt projets de loi différents? N'est-ce point par une proposition de ce genre qu'a débuté, l'an dernier, à la Chambre l'un de nos plus habiles représentants, l'honorable Carleton Hunt?

Quant à l'incompétence de notre corps consulaire dans la plupart des Etats de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, la Commission semble ne s'en être pas aperçue, puisque son rapport n'en parle pas.

"Si, dit le correspondant du *Bradstreet's*, avec beaucoup de raison, nous avions, dans ces régions, des mandataires ayant seulement la moitié des capacités de ceux qu'elles envoient ordinairement à Washington, notre département des affaires extérieures serait vingt fois mieux informé qu'il ne l'est sur les tendances politiques et commerciales de ces pays, sur les besoins de leurs populations, sur les articles qui leur font défaut et que nous pourrions leur procurer à de meilleures conditions que les industriels et les négociants de l'Europe. Nous ne le verrions pas, au milieu des renseignements, souvent mal fondés, quelquefois faux, presque toujours contradictoires, qui lui parviennent; hésiter sans cesse, tâtonner, ignorer le terrain sur lequel il s'engage, et prendre des mesures, le plus souvent maladroites, et presque toujours tardives, quand il leur arrive d'être sensées."

Que résulte-t-il de ce que nous venons de dire? C'est qu'on avait prévu ce qui est arrivé; que les travaux de la Commission sont ce qu'ils devaient être, inefficaces, inutiles, et que l'on aurait désormais tort d'attendre encore, pour prendre des mesures dont tout le monde connaît la nature, dont personne ne nie l'urgence.

Nous sommes de ceux qui ont foi dans les heureuses conséquences de notre Exposition; à ce point de vue, nous croyons qu'elle avancera les affaires de l'Union plus que toutes les Commissions parlementaires qu'on pourra envoyer au Mexique, dans l'Amérique du Sud et dans l'Amérique Centrale.

Qu'on se hâte donc de nous donner bien vite des lignes de vapeurs, entre la Nouvelle-Orléans, d'un côté, New York, de l'autre, et les ports des deux Amériques, et le succès est assuré.

La moitié de la besogne est déjà faite; l'établissement de ces lignes l'achèvera.

---

Le premier numéro de l'"Enterprise", publié à la Nile-Ibérie, Louisiane, nous est parvenu hier. Succès à nos nouveaux confrères.

---

Le Président des Etats-Unis a nommé le colonel Wm. M. Burwell "naval officer" à la Nouvelle-Orléans.

Le colonel est un des républicains qui font honneur à leur parti en Louisiane.

Il nous a donné trop de preuves de ses lumières, de son dévouement aux véritables intérêts de notre ville et de notre Etat, pour que nous n'applaudissions pas au choix de notre premier magistrat.

## LOUISIANE.

Le *Banner*, paroisse Pointe-Coupée, du 24 janvier:

Dans le district inférieur de notre paroisse, c'est à dire, de Morganza à Hermitage, il a été fait de grands travaux aux levées, avec l'argent de la taxe de 5 mills. A l'exception d'une petite portion, située près d'Hermitage, toutes les levées faibles ou trop basses, depuis Hermitage jusqu'au Magasin Rouge, ont été mises en excellent état. Malgré le mauvais temps, MM. Deplaigne, Patin et O. Lieut sont constamment à l'œuvre, avec 20 ou 30 machines; ils travaillent, en ce moment, sur la levée Bois, audessus du Magasin Rouge. Aussitôt que la besogne sera finie sur ce point, ils se transporteront, avec leurs ouvriers, sur les levées Labatut et Morrison.

Dans ce district inférieur, depuis Morganza jusqu'à l'Atchafalaya, il s'est fait aussi d'excellentes choses; mais nous n'en connaissons pas les détails.

Sur la levée Scott, dans le district inférieur, il y a 25 hommes occupés à fortifier les endroits faibles; ces hommes sont payés par les ingénieurs des Etats-Unis.

—L'eau de la crevasse Morganza s'est répandue au loin, la semaine passée; elle a, pendant ce temps, entièrement interrompu les communications entre ce point et Grosse Tête; elle a envahi, couvert une grande partie du bassin entre la Fausse Rivière et les rives du Mississipi; elle n'a pas seulement envahi les terres boisées, mais encore pénétré sur les terrains en culture.

Sur le chemin qui mène de, est en droit au Pointe Coupée P. O. à Pinaynville, il y a une distance de deux milles complètement couverte d'eau.

En certains endroits, l'eau a une profondeur de quatre pieds.

—Nos chemins publics sont en ce moment dans un état abominable.

—Le comité qui a été chargé de la réparation des levées, dans le district inférieur, en vertu de la taxe des cinq mills, s'assemble aujourd'hui.

Le fleuve a atteint le niveau qui lui permet d'attaquer nos plus importantes levées; en particulier, les nouvelles levées de Lakeside, Lacour et Waterloo.

—Depuis dimanche, nous n'avons pas aperçu le soleil durant plus d'une heure; en revanche, une boue profonde, des pluies presque continuelles, et pardessus le marché, un temps très froid et d'assez fortes gelées.

—Les amis de l'Hon. Ch. Farlonge, de cette paroisse, font circuler une pétition demandant au Président élu Cleveland de le nommer avocat de district des Etats-Unis, à la Nouvelle-Orléans. Une pétition spéciale a été signée, à cet effet, par les membres du barreau de notre paroisse. Personne ne doute des capacités du jeune candidat, qui ne peut que remplir d'une façon honorable les devoirs de la place.

—Décédés, à la Fausse Rivière, Alf. Garon, fils de feu J. B. Garon et d'Antoinette Roy;

Denis Métral, natif de cette paroisse, à l'âge de 32 ans.

---

Le *Democrat*, paroisse Ascension, du 24 janvier:

La vigilance est la mère de la sûreté; veillez, veillez sans cesse sur vos levées.

—Décédé, à Donaldsonville, Edouard Bourdier, à l'âge de 61 ans.

---

Le *Democrat*, paroisse St-Landry, du 24 janvier:

Toutes nos rivières, tous nos cours d'eau gonflent. Il y a de fortes raisons de craindre des inondations.

—Tous les travaux de la campagne sont interrompus, à cause de la pluie et du froid.

Samedi dernier, il faisait si froid, que les ouvriers employés au moulin à farine de M. Bourdin ont cessé de travailler.

---

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 24 janvier:

Depuis huit jours, le temps est on ne peut plus désagréable et la température s'est considérablement refroidie. Les chemins, cependant, commencent à s'améliorer, mais les gens de la campagne restent chez eux et attendent un temps plus propice pour venir faire leurs emplettes dans nos grandes maisons de commerce.

—L'état sanitaire de la ville et de la paroisse est excellent. Les mauvaises fièvres ont disparu et les rhumes de cerveau ne sont pas aussi nombreux que dans les années précédentes.

—Le niveau de l'eau du bayou a atteint une hauteur très alarmante, et pour peu que cette hausse continue, il sera très difficile de contenir l'eau dans son lit. Dans le bas de la paroisse, l'eau envahit déjà les champs et les animaux sont chassés sur les coteaux.

—Une blanchisserie à vapeur va, prochainement, s'établir dans notre ville.

—La culture du riz va prendre, cette année-ci, une grande extension dans notre paroisse. Les planteurs qui ont discontinué la culture de la canne, louent leurs terres à des prix modérés aux cultivateurs qui pensent que la culture du riz est plus avantageuse que celle de la canne. Le prix moyen est de cinq piastres l'arpent. Il y a quelques propriétaires qui se contentent d'un cinquième de la récolte.

---

La *Revue*, Markville, paroisse Avoyelles, du 24 janvier:

Le Bayou des Glaises est très haut et monte toujours.

—Le pont de la coulée, qui est près de la résidence de M. François Laborde, qui a été fait il y a quelque temps et qui a coûté environ $300 à la paroisse, a été emporté par le courant, pendant les dernières pluies.

—M. Plassan, de Moreauville, qui était ici mercredi dernier, nous annonce que le Bayou des Glaises a monté de 6 pouces dans la nuit de mardi à mercredi.

—Vendredi dernier, Valery Joffrion, jeune homme de 18 ans et fils de M. E. U. Joffrion de "Woodside Plantation" sur l'Atchafalaya, partit, dans la matinée pour faire une tournée de chasse dans les bois près de l'habitation, et, dans l'après-midi son père voyant qu'il ne revenait pas, commença à s'impatienter. Fatigué de l'attendre, il résolut d'aller à sa rencontre. Arrivé à l'endroit où il supposait que son fils devait être, il parcourut le terrain et trouva le jeune homme tombé mort près d'un arbre, dont une branche lui était tombée sur la tête et lui avait brisé le crâne. Son fusil, qui était à ses côtés, a été aussi cassé en deux. Le jeune Joffrion était le neveu de notre shérif et un charmant jeune homme très intelligent.

—M. Pierre Escoreix, un des plus vieux citoyens de notre paroisse, est mort à Cottonport, mercredi de la semaine dernière. M. Escoreix était le beau-père de M. L. Bernes, de notre village. Il était âgé de 87 ans.

—Nos marchands ont beaucoup de difficultés à recevoir leurs marchandises de nos débarcadères depuis la hausse de la Rivière Rouge. Tout le fret qui arrive par les bateaux est mis dans les entrepôts et est ensuite déposé dans des chalands qui le portent sur les côtes à un quart de mille de la Rivière. Il faut de là le prendre en wagon pour le transporter à Marksville.

—Tous ceux qui ont déjà visité la grande Exposition disent qu'ils y ont vu tout ce qu'il y a de beau et de gros; nous sommes persuadés qu'ils n'ont pas vu le plus gros navet, car nous l'avons reçu, samedi dernier, de M. Benoit Brouillette. Nous ne l'avons pas mesuré, mais nous l'avons pesé et il avait le poids de 9 1/2 livres. Il était aussi sain qu'un radis.

---

Le *Temps*, du 9 janvier:

M. Emile Ollivier rompt une fois de plus le silence auquel les événements l'ont condamné. Selon lui, le régime actuel est à la fois une fausse république et une fausse monarchie. Le président irresponsable est une "monstruosité". Ou bien le pouvoir héréditaire, naturellement irresponsable, mais tempéré par la responsabilité ministérielle; ou bien le pouvoir électif nécessairement responsable, avec des ministres pris en dehors du Parlement: il n'y a pas à sortir des deux termes de ce dilemme, qui contient la vérité, rien que la vérité, toute la vérité. Rapprochée d'un passage du manifeste de M. Germain, que nous avons récemment publié, et des idées bien connues de M. Andrieux, la lettre de M. Emile Ollivier indique une sorte de mouvement d'opinion qui paraît se répandre en faveur des institutions américaines. Sans doute, il faut distinguer entre les hommes qui cèdent ou qui s'efforcent de le diriger. L'un est sincèrement touché des inconvénients de l'heure présente, et cherche de bonne foi le remède qu'il conviendrait d'appliquer au mal; l'autre trouve là une occasion, entre plusieurs, d'épancher son humeur critique et de faire le procès à quelqu'un ou à quelque chose; le troisième ennemi avéré, faute de pouvoir substituer au régime actuel le régime de ses préférences, se console en en disant le plus de mal possible. Toujours est-il que tous les trois aboutissent aux mêmes conclusions. Il n'y a pas de République hors de la forme en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique; pas de gouvernement démocratique, sans une magistrature suprême incessamment surveillée et révocable sur l'heure.

Quand on compare ainsi nos institutions à celles des Etats-Unis, on oublie qu'il y a entre les deux Républiques une différence essentielle: l'une est unitaire, l'autre fédérale. Quand on se plaint que l'action du président soit illusoire ou nulle, et qu'on réclame pour lui un surcroît de pouvoirs, avec la responsabilité par manière de compensation, on oublie que les expériences déjà faites ne sont pas précisément encourageantes. Veut-on recommencer quelques-unes des plus mauvais jours de l'histoire contemporaine? Il suffira de placer en face du Parlement un président seul responsable, avec des ministres à sa dévotion: c'est de la graine de coup d'Etat semée en bonne terre et qu'il lèvera au premier moment favorable. Enfin, quand on se place au point de vue de la théorie pure; quand on prétend que le régime actuel n'est pas véritablement démocratique, ce n'est pas la responsabilité présidentielle qu'il faut réclamer; c'est la suppression de la présidence, remplacée par un ministre dirigeant, sous le contrôle du Parlement. Ce n'est pas même le texte du fameux amendement Grévy auquel il convient de se tenir: il faut aller résolument à la conséquence extrême du principe, et réclamer le retour à la Convention, au régime d'une Assemblée unique, gouvernant par des comités.—Ainsi, ces théoriciens exigeants, qui critiquent nos institutions comme ferait un professeur de droit constitutionnel dans sa chaire, ou les surprend en flagrant délit d'inconséquence et de lèse-majesté du principe démocratique. Ces politiques critiques, qui bornent leur ambition à retoucher les rouages de la machine, pour en assurer à l'avenir le fonctionnement plus normal et plus sûr, rêvent d'y introduire un élément qui tôt ou tard la ferait voler en éclats. Ces hommes d'Etat retraités, qui occupent leurs loisirs à comparer les constitutions, les isolent du milieu où elles ont pris naissance, des circonstances locales qui les expliquent.

Le propre du régime actuel, c'est précisément de n'être ni l'application rigide d'un système, ni l'imitation servile d'un modèle. Quand il serait prouvé que la République de 1875 contient des éléments monarchiques à côté d'éléments républicains, quel mal y verraient les esprits réfléchis et sincères, si cette Constitution, prise dans son ensemble, répond à l'état actuel du pays, aux besoins d'une société où la liberté politique date à peine d'un siècle, un siècle troublé par combien d'accidents et de désastres! et sur laquelle pèse encore le poids de plusieurs siècles de monarchie absolue! Le meilleur éloge à faire d'une Constitution, c'est d'en pouvoir dire qu'elle vit et qu'elle dure. Doit-elle vivre et durer en dépit des ordonnances de la Faculté, qu'importe? Qu'ose à peine dire toute sa pensée, en une matière semblable, étant donné le goût si général de ce pays pour les théories et les formules simplistes, mais enfin notre Constitution a précisément pour elle l'avantage suprême de refléter notre organisation sociale dans ses diversités naturelles et nécessaires, et c'est pour cela qu'elle nous paraît excellente, encore bien que tout n'y soit pas tiré au cordeau.

Il serait à souhaiter qu'on pût dire des mœurs politiques de notre pays ce qu'on a le droit de dire de ses institutions. Mais là est, précisément, le point faible. Si M. Germain et M. Andrieux, voir M. Emile Ollivier, la faisaient le sujet de leurs plaintes, ils nous trouveraient prêts à leur donner raison. Mais les mœurs politiques ne dépendent pas des Constitutions; les Constitutions ont beau changer: les mœurs persistent. Une révolution leur fait même plus de mal que de bien, puisqu'elle interrompt pour un temps variable le règne de la loi. Plutôt que de méditer une réforme constitutionnelle, efforçons-nous d'améliorer les mœurs politiques. En fait de révision, les meilleurs sont encore celles qu'on opère sur soi-même. Moins de préoccupations électorales à la Chambre, plus de stabilité pour les cabinets, partant plus d'esprit de suite dans la politique étrangère comme dans la politique intérieure; voilà de quoi remédier à la plupart des inconvénients dont on se plaint. Le régime parlementaire, s'il en favorise quelques-uns, par un effet inévitable, n'est pas seul à les causer tous, et il faudra d'autres démonstrations que celle de M. Emile Ollivier pour que nous en fassions le bouc émissaire d'une foule de faiblesses et de défauts, qui existaient dans la nature humaine bien avant que ce régime fût inventé.

---

**New Orleans Directory de 1885.**

Ce Guide, qui renferme toutes les adresses de la Nile-Orléans et qui fourmille de renseignements précieux, a paru cette année deux semaines avant l'époque accoutumée. Il est plus complet que les volumes précédents, bien que ceux-ci ne semblassent renfermer aucune lacune. C'est que l'éditeur, M. Soards, élargit sans cesse la sphère d'utilité de son ouvrage. Le plus grand soin a été apporté à l'orthographe des noms, ainsi qu'à l'exactitude des prénoms et des adresses. On y trouve cette fois un certain nombre de pages illustrées représentant quelques uns de nos édifices publics. Nous remarquons aussi un calendrier qui désormais sera invariablement inséré dans le volume, et l'indication précise de tous les bureaux du gouvernement fédéral, de l'Etat et de la ville, de toutes les églises, de toutes les écoles, de tous les Consulats, de tous les théâtres, de toutes les salles de concerts.

Le Directory de M. Soards est indispensable non seulement aux étrangers mais à la population résidente.

## DISCOURS DU PAPE

**Aux délégués de la jeunesse italienne.**

Ils sont nobles et généreux, les sentiments dont vous êtes animés, ô fils très chers à Notre cœur; dignes sont les paroles qu'en cette réunion solennelle, vous Nous avez adressées.

Nous vous donnons la plus ample éloge pour vous être mis ouvertement et résolument en cette voie de vous opposer par tout moyen à l'ennemi véritable qui aujourd'hui fait la plus terrible guerre à l'humanité, à Dieu et à son Eglise.

Déjà, d'autre part, même des pays autres que l'Italie, Nous avons reçu avec une grande consolation de Notre âme, des adresses de nobles jeunes gens qui protestaient de leur très docile adhésion aux enseignements contenus dans Notre Lettre encyclique *Humanum genus*, et Nous faisaient l'irrévocable promesse de ne jamais donner leur nom à la secte coupable, mais, au contraire, d'en vouloir combattre toujours l'esprit et les malignes influences. Nous, Nous n'avons pas laissé échapper l'occasion de les encourager, de les confirmer dans les résolutions prises, et de proposer à d'autres encore l'imitation d'un excellent exemple. Aujourd'hui pourtant, alors que de telles protestations et de telles promesses Nous viennent de vous, en forme aussi publique et aussi solennelle, très chers fils, qui représentez la Société de la Jeunesse catholique italienne tout entière et les nombreux cercles qui la composent Nous sentons grandir immensément en Nous la satisfaction, et venir spontanément à Nos lèvres le remerciement au Seigneur qui vous a si opportunément inspirés.

Embrassant en sa plénitude Notre pensée, vous vous êtes donnés avec une ardeur juvénile à mettre en œuvre tous les moyens conseillés par Nous dans les susdites Lettres; c'est-à-dire le zèle et l'amour de notre très sainte religion, la diffusion du Tiers-Ordre de Saint François; la faveur pour les conférences de Saint-Vincent de Paul et pour les sociétés ouvrières, la préservation et le salut de la jeunesse.

Nous ne pourrons jamais assez insister sur l'usage de ces moyens, très chers jeunes gens. En effet, par un artifice très perfide, l'ennemi que vous combattez veut laisser les hommes dans l'ignorance de la religion, afin de les éloigner plus facilement ainsi de l'Eglise de Jésus-Christ. Ce doit être, au contraire, votre souci persévérant et assidu de répandre, autant qu'il est en vous, les vérités religieuses, de faire connaître à tous et aimer l'Eglise, cette tendre mère qui n'a d'autre mission sur la terre que celle de faire le bien de l'humanité et de la mener au salut. Il est également dans les desseins de la secte de dépouiller la charité même de cette auréole chrétienne et de ce caractère sacré qui lui viennent de la religion, d'en faire un prétexte aux distractions, aux réunions, aux divertissements qui la corrompent tout à fait, ou en diminuent immensément la valeur.

Vous, au contraire, chers fils, développez toujours davantage ces saintes associations dans lesquelles l'apôtre de la vraie charité Saint-Vincent-de-Paul, qui répandit l'esprit de Jésus-Christ, qui est l'esprit du sacrifice, qui sans bruit opère le bien, relève le pauvre et n'a pas horreur de l'approcher et qui aux secours donnés aux besoins temporels, par une visée plus haute ajoute encore le soulagement et le salut des âmes.

De nos jours, plus que jamais, s'agitent les classes ouvrières imbues des maximes coupables de la Révolution, séduites par des hommes turbulents, ambitieux et audacieux elles préparent à la société humaine de terribles catastrophes et elles menacent la ruine la plus complète. Vous ferez une œuvre d'une haute importance sociale, si vous prenez l'initiative de ces sages institutions qui ont déjà fleuri en d'autres temps pour améliorer le sort de l'ouvrier, et cela par le soin maternel de l'Eglise sans laquelle on essaie en vain de dénouer heureusement le nœud inextricable de la question sociale.

Enfin, c'est vous, très chers fils, qui par le caractère de la Société à laquelle vous appartenez et par la conformité de l'âge et des aspirations à ce même but, êtes en mesure d'approcher les jeunes gens, c'est vous qui devez avoir spécialement à cœur la jeunesse; la jeunesse, aujourd'hui tant visée dans sa foi dans ses mœurs dans son développement à l'Eglise, à qui l'école, la société, les spectacles, la presse semblent faites pour instruire plus abondamment le poison, la jeunesse, sur qui reposent en même temps les espérances et les craintes pour l'avenir des familles de la société civile et de l'Eglise.

[illegible]

---

M. Emile Ollivier, l'ancien ministre de l'empire, vient d'adresser à M. Alfred Darimon la lettre suivante:

Mon cher ami

[illegible]

Cordialement à vous,

EMILE OLLIVIER.

La Moutte, 6 janvier 1885.

---

Le *XIXe Siècle*:

La mode de se faire justice soi-même au lieu de faire appel à la protection de la loi pénètre dans nos mœurs d'une façon chaque jour plus inquiétante. Ce ne sont plus des femmes seulement, affolées par la passion, de simples particuliers, qui vengent eux-mêmes leurs injures; voici deux magistrats, et de ceux mêmes que la société a chargés de veiller à la paix publique, à la garde de la loi, qui suivent ce déplorable exemple.

La race française perd le bon sens, cette raison qui, jusque dans les plus fortes émotions, la rendait jadis maîtresse d'elle-même et faisait sa force. On ne domine plus ses nerfs, on est leur esclave. C'est l'un des plus graves symptômes de l'heure présente, et, nous le craignons bien, ce ne sont pas les verdicts des jurys sévères ou indulgents, qui y pourront changer quelque chose. Le mal est plus avant.

---

"Nous lisons, dans la *Gazette de France*, du 10 janvier, sous le titre de "justice nouvelle":

Le procès Clovis Hugues et l'affaire Ballerich révèlent toute la profondeur des ravages produits dans notre société par les doctrines nouvelles.

Chacun peut comprendre aujourd'hui ce que vaut le droit nouveau appliqué à l'organisation sociale, aux rapports des membres de la société entre eux.

Mme Clovis Hugues en assassinant Morin, et les frères Ballerich en se précipitant comme des forcenés dans les bureaux du *Cri du peuple*, pour égorger M. Jules Vallès, agissaient, en effet, sous l'empire de la théorie dominante, en ce moment, qui nie tout principe, tout droit supérieur, pour faire, de la seule volonté individuelle la seule loi, la seule règle des actes humains. Mme Clovis Hugues se croyant atteinte dans sa dignité de femme et les frères Ballerich ne prétendant venger leur honneur de fils, sont arrivés aux mêmes résultats. Tous trois ont pensé que l'importance du but qu'ils visaient c'est-à-dire, dans la pratique, la violence de la passion qui les dominait les mettait au-dessus de toutes les lois, qu'ils étaient en droit de se faire justice eux-mêmes et de tuer les adversaires qui avaient encouru leur ressentiment.

Quelque monstrueuse que puisse paraître cette manière d'agir, on ne saurait nier qu'elle ne soit parfaitement logique.

S'il n'y a pas de loi supérieure, c'est-à-dire pas de loi divine, pas de religion s'imposant, avec l'autorité qui découle de sa source même, à toutes les volontés humaines, chacun reste en effet, seul juge de son droit, seul arbitre des moyens qu'il doit prendre pour le faire respecter.

Chacun procédera suivant ses convenances et, si les tribunaux paraissent lents ou inefficaces, on recourra, suivant les cas, au stylet ou au revolver.

Mme Clovis Hugues était tout à fait dans le sentiment de la situation nouvelle, de l'ordre de choses nouveau, quand elle déclarait, hier, au président qu'elle n'éprouvait *aucun remords*. Il n'y a pas lieu, en effet, d'éprouver de remords quand on ne croit pas à une loi divine s'imposant à la conscience et réglant tous nos actes avec une autorité souveraine.

La doctrine nouvelle, on le voit, s'infiltre dans les mœurs et extirpe peu à peu des consciences l'idée de la distinction entre le bien et le mal.

L'attentat des frères Ballerich contre la rédaction du *Cri du peuple* est une preuve bien plus grave encore que l'assassinat de Morin par Mme Clovis Hugues de l'action dissolvante des théories nouvelles.

Les hommes de police, dans tous les pays et dans tous les temps, sont vus avec défiance et répulsion par le vulgaire, à cause du rôle inquisitorial qu'ils ont à remplir et des pouvoirs exorbitants dont ils sont en possession. Il n'y a qu'une considération qui puisse réagir efficacement contre cette tendance de l'opinion, contre ce préjugé, si l'on veut ainsi l'appeler, c'est la pensée que la police est au service de l'ordre, de la justice, qu'elle est une garantie pour tous les citoyens et que ceux qui en remplissent les fonctions sont pénétrés du caractère de leur mission, imbus de l'idée du devoir.

Ce qui vient de se passer hier établit, au contraire, qu'ils sont pervertis aujourd'hui par les idées les plus subversives du droit social, qu'ils sont acquis aux doctrines nouvelles, qu'à l'exemple de ceux mêmes qu'ils sont chargés de surveiller et de réprimer, ils se mettent au-dessus des lois et n'hésitent pas à employer, pour satisfaire un ressentiment personnel, les armes qui leur ont été confiées pour maintenir l'ordre et faire respecter la justice.

A ce point de vue, la tentative d'assassinat commise par un commissaire de police et un officier de paix en uniforme est un symptôme de l'état présent sur la gravité duquel on ne saurait trop insister.

Que les frères Ballerich aient été outragés par M. Jules Vallès, que leur colère ait été excitée par les articles de ceux qui les attaquaient, tout cela ne saurait les excuser au point de vue seul, au point de vue vrai, à celui du droit social, du droit supérieur à la justice divine.

Il n'est pas de même sous leur acte d'après les principes du droit nouveau.

Le *Cri du Peuple*, en attaquant avec la logique et la passion qu'il y apporte tout ce qui subsiste encore des anciennes doctrines, a préparé lui-même la justification de l'attentat dont M. Vallès était l'objet et dont M. Querey a failli être la victime.

Les frères Ballerich, ainsi que Mme Clovis Hugues, peuvent invoquer les écrits de ces journalistes en réponse aux accusations dirigées contre eux et demander s'il est possible de les condamner quand on ne toute loi supérieure et qu'on nie la volonté humaine, c'est-à-dire, au fond, la souveraineté individuelle comme source unique du Droit.

L'action des principes délétères à l'aide desquels on travaille, depuis plus de cent ans, à désorganiser la société française, ne se limite pas, comme les modérés, le supposaient, à la sphère politique, elle s'exerce avec non moins rigoureuse dans l'ordre social, dans la famille, dans les relations privées.

Rien de plus conforme à la nature des choses; les faits seuls peuvent s'en étonner et s'en émouvoir.

---

Les classes astreintes au service, en France, du 1er janvier au 30 juin de cette année, sont les suivantes:

Armée permanente et en disponibilité: classes de 1883, 1882, 1881, 1880 et 1879.

Réserve active: classes de 1878, 1877, 1876 et 1875.

Armée territoriale: classes de 1874, 1873, 1872 et 1871.

Réserve territoriale: classes de 1870, 1869, 1868, 1867, 1866 et 1865.

---

Pour expliquer l'épouvante causée par la chute d'un morceau de plâtre au théâtre St Charles, mardi soir, le directeur, M. Bidwell nous prie de publier les attestations suivantes:

Bureau du Voyer de la ville
Hôtel de ville, Nouvelle-Orléans,
28 janvier 1885 6 heures, soir.

A l'hon. J. V. Guillotte,
Maire de la Nouvelle-Orléans,

Monsieur—Votre communication de ce jour relative au théâtre St-Charles m'est parvenue et, en l'absence du Voyer de la ville, j'ai l'honneur de vous répondre qu'après un examen consciencieux du théâtre St-Charles, je suis d'avis que la bâtisse est solide et sûre, et qu'aucune crainte d'un danger ne doit exister.

J'ai remarqué que trois colonnes soutenant le "Dress Circle" ont été remplacées par des barres de fer de suspension de deux pouces de diamètre chacune. Ces barres sont parfaitement ajustées à la toiture; elles sont solides et plus que suffisantes à soutenir le poids de tout le monde capable de se réunir au théâtre. Je ne puis m'expliquer la cause de la panique qui s'y est produite. Je puis affirmer que la bâtisse est solide maintenant; mais, afin de rassurer le public, j'ai suggéré de remplacer deux des trois colonnes supprimées, ce à quoi M. David Bidwell a consenti avec empressement.

Je demeure respectueusement,
LOUIS H. PILIE,
Sous voyer de la ville.

28 janvier 1885.

M. D. Bidwell.

Cher monsieur—J'ai attentivement examiné l'endroit où le plâtre est tombé au théâtre St-Charles mardi dernier; j'ai trouvé que la bâtisse en cet endroit avait quelque peu fléchi, apparemment causant la chute du plâtre. Sur ma recommandation, les fondations sur lesquelles reposait cette colonne ont été remplacées par de plus grandes. Les fondations des autres colonnes ont été trouvées excellentes.

Deux colonnes additionnelles se posent dans le moment près de l'endroit en question et à des lots correspondants de l'autre côté du théâtre, afin qu'il ne soit couru aucune risques.

Respectueusement,
JAS FREREY, Architecte.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1885.

M. Paul Fourchy, Président de la Compagnie d'Assurances des Marchands.

Monsieur—A votre sollicitation, j'ai visité le théâtre St Charles pour savoir s'il est exposé à l'incendie en cas d'un accident comme celui dont il a été question hier soir.

Je vous déclare, après examen, avoir constaté que la colonne à gauche du parquet a égratigné ses fondations, causant la chute de trois pouces de plâtre et crevassant le plafond. Le poids a porté sur les "Hog chains", mais elles y ont résisté fermement.

Sur les galeries, le poids devenant moindre elles ont changé de position. Ce matin de nouvelles fondations ont été placées sous les colonnes, et la bâtisse est maintenant solide et offre toute garantie de sécurité.

Très respectueusement,
A. KALINSKI,
Surintendant.

M. O., 28 janvier.

M. David Bidwell.

Cher Monsieur,—Ayant examiné le Théâtre St. Charles, je suis entièrement de l'avis de M. Jas. Freret, à son sujet.

Très respectueusement,
CHAS. W. GRANDJEAN.

29jav—

---

Décédé, mercredi, 28 janvier, à cinq heures et demie du matin à l'âge de 54 ans, CHARLES RIEFFEL. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de son beau-frère Joseph Bruneau, rue Claiborne, entre Laharpe et Lapeyrouse.

**B. TREMOULET,**
**Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste**
**Vins de Bordeaux** des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
**Sherries** de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
**Portos** de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
**Champagnes** de toutes marques en renom.
**Vieux Whiskies**, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
**Vins de Californie** de toutes sortes.
**Vin de St-Vincent** véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

**Excursion à Mandeville (seulement)**

Le vapeur **New Camelia** fera une excursion à Mandeville, DIMANCHE 1er février 1885, laissant Milneburg à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin et partant de Mandeville à 3 heures de l'après-midi.

Billet aller et retour $1.

W. G. COYLE Agent.
47 rue Carondelet, coin Union.

29janv—3t

## AVIS.

La vente de meubles annoncée comme devant avoir lieu JEUDI 29 courant, à la résidence Nicolopulo, rue Canal, dans l'affaire de A. Carrière et ses créanciers a été renvoyée.

HOEY & O'CONNOR,
Encanteurs.

29janv—1t

**Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans**, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, ce 26 janvier 1885—A l'élection annuelle tenue le 22 décembre 1884, ont été élus Directeurs

| | |
|---|---|
| HENRY ABRAHAM, | TH BRIERRE |
| P LANAUX, | DANL. WENDLING |
| HY. TREMOULET, | JOHN THIBAUT |
| E. W. HUNTINGTON, | J. B. VINET, |
| A. D. LANAUX | FELIX LAPLANTE, |
| A. LAMBERT | G. LANAUX |

Et à une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, Monsieur G. Lanaux a été unanimement réélu Président et Léon Seré Secrétaire.

LEON SERÉ,
Secrétaire.

28janv—7t

**State National Bank of New Orleans**—A l'élection annuelle du 20 janvier 1885 les personnes suivantes ont été élues Directeurs pour l'année courante:

ALFRED MOULTON
JULIUS VAIRIN
FRANK KENNEDY
PIERRE LANAUX
J. B. VINET
SAML H KENNEDY
J. L. HARRIS

et à l'assemblée du Board de Directeurs tenue le 23 janvier Messieurs SAML. H KENNEDY et PIERRE LANAUX ont été unanimement réélus respectivement Président et Vice Président.

T. E. ROACH
Caissier.

24 jan—7t

**Bureaux de la compagnie du chemin de fer Orléans**—Coin White et Lafayette—Nouvelle Orléans, 22 janvier 1885.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie pour servir pendant l'année courante aura lieu à ce bureau LUNDI 2 février 1885, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

F. COUGOT
Secrétaire.

23janv—11t

**Banque Nationale Mutuelle**—Nlle-Orléans 30 décembre 1884—A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

1er jan—1m

**LISEZ**

Le Canadien des Etats-Unis,

**Le plus grand journal hebdomadaire de langue française de New-York**

En vente TOUS LES LUNDIS A MIDI chez M. BILLARD coin de Chartres et Bienville.

Le numéro 5 cents 21 déc.

Les Trois Frères Provençaux,
**RESTAURANT,**
**137 RUE DE CHARTRES,**
Entre St-Louis et Toulouse
Nlle Orléans.
Déjeuner avec 1 2 bouteille de vin, café compris, [illegible] cents.
Dîner avec 1/2 bouteille vin, café compris 35 cents.
[illegible] jan

CHAUSSEZ-VOUS!
COIFFEZ-VOUS!
—A—
L'ETOILE ROUGE.
30 déc—1mois

**ELKIN & CIE.,**
**100....RUE DU CANAL....100**

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

**NATTES DE CHINE**

nouvellement importées, d'une finesse extra ordinaire et sans coutures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées,
Stores,
Rideaux, etc

**TAPIS!**

De toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

**C. F. CARUTHERS & CO.,**
Importateurs et Marchands de
Vins, Liqueurs et Cigares de choix,
**Spécialités de Vins, Liqueurs, etc., pour familles.**
**No 27 rue Carondelet.**
**Succursale: 132 rue du Canal.**
12 nov 3m Nouvelle Orléans.

100 CENTS POUR $1
Quand vous voudrez l'équivalent de votre argent, demandez le Champagne
PIPER-HEIDSIECK.
Des marchands sans conscience essaient de lui substituer d'autres marques pour faire des profits illicites.
"PIPER-HEIDSIECK" à vendre par tous les marchands de vins bien avisés.
2déc—20f PP mar jeu sam

**DOCTEUR HERARD**, Spécialiste français, 149 rue Royale. Heures de consultations de 9 à 11 a. m. et de 2 à 5 p. m.

Le Dr HERARD fait une spécialité du traitement du Cancer et des Hémorrhoïdes sans opération chirurgicale. Toutes affections de la peau ou syphilitiques radicalement guéries. Une cure complète est garantie dans tous les cas qu'il entreprendra.

Consultations gratuites pour les pauvres le lundi, jeudi et samedi. (Un traité par correspondance. 11janv—1m—D J

JERSEYS! JERSEYS!!
En voulez-vous?
Allez chez
**ONNEN,**
**Au coin des rues Royale et St. Louis, (sous l'Hôtel Royal.)**

Un beau JERSEY noir tout laine à $1.
Jersey garni, 1ère qualité, noir, rouge ou bleu, tout laine, $1 50.
Jersey garni, d'une qualité supérieure, de différentes couleurs, depuis $2 25.
Nous avons aussi en magasin un bel assortiment de PARFUMERIES, DE GANTS DE PEAU, D'EVENTAILS et de Nouveautés.
Zephir Berlin à 7½ sous l'once.
Il est fait une spécialité de la vente de CORSETS importés et du pays. 1déc—6m

**Gardienne d'Enfant.**

On demande immédiatement une gardienne d'enfant au No 278 de la rue Royale.

8 jan PP

**Agence d'Emigration Française**

Le SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

Correspondant à la Nlle-Orléans: M. L. DERGNY, directeur des "Petites Annonces", 350 Villeré.

**GRAND BAL PARE**

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

—AU—

**THEATRE DE L'OPERA,**
**Le Samedi 31 Janvier 1885.**

**Prix du Billet** ........................ $1

N. B.—La Direction s'assemble à l'Asile, tous les Mercredi à 6 1/2 heures du soir.

Pour les invitations de dames s'adresser à un des membres.

Par ordre du Président,
J. LEBLANC.

L. SIMON, Secrétaire
4 jan—

**Philip Werlein,**
**135 rue du Canal,**
**15 RUE BOURBON.**

Première Maison de Musique du Sud

Examinez le grand étalage de Pianos

CHICKERING,
WEBER,
MATHUSHEK,
MASON & HAMLIN

Meilleurs Orgues de Werlein

MASON & HAMLIN, ESTY
BAY STATE.

**Prix, plus bas!**
**Termes plus faciles!**

Prix défiant la concurrence dans n'importe quel partie des Etats-Unis.

Un Piano tout neuf pour $175.

PIANOS VENDUS A DES CONDITIONS FACILES
ET A
**Des Paiements Mensuelles.**
25 janv—

Compagnie d'Assurances
—DES—
**Factors and Traders**
**49...RUE CARONDELET...49**
Nouvelle-Orléans

Capital comptant ....$700,000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY Président
JOHN CHAFFE Vice Président
T. F. WALKER Secrétaire.

**Succursales:**

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.

T. F. WALKER,
Secrétaire.

24janv 1an PP

COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DES—
**FACTORS AND TRADERS**
**49 .... Rue Carondelet .... 49**

Nouvelle Orléans 21 janvier 1885.

Les Directeurs, conformément à la charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour l'année expirant le 31 décembre 1884:

| | | |
|---|---|---|
| Primes— | | |
| Sur les risques d'incendie | $388,609 46 | |
| Sur les risques de rivières | 51,791 39 | |
| Sur les risques de mer | 10,711 14 | |
| | | $451,111 99 |
| Ajouter celles non expirées de 1883 | | 163,576 89 |
| | | $614,688 88 |
| Déduire— | | |
| Primes non échues de 1884 | $114,500 43 | |
| Primes remboursées | 71,2[illegible] 66 | |
| Réassurances | 62,735 5[illegible] | |
| Escomptes et commissions | 76,043 20 | |
| | | 328,388 65 |
| Primes nettes échues | | $286,300 23 |
| Ajouter | | |
| Intérêt et Escomptes | $40,135 23 | |
| Sauvetage | 4,994 89 | |
| Profits et Pertes | 291 02 | |
| | | 45,421 14 |
| Revenus nets | | $331,721 37 |
| Déduire pertes payées— | | |
| Incendies | $206 041 06 | |
| Rivières | 16 692 11 | |
| Mers | 2,754 81 | |
| | 225,488 01 | |
| Frais généraux | 38,320 20 | |
| Bureau des Réassureurs | 4,635 85 | |
| Taxes d'Etat et de Ville | 16,025 72 | |
| Dépenses d'agences | 14,159 47 | |
| | | 298,630 34 |
| | | $33 092 03 |
| Pertes non payées | | 30,314 10 |
| Reliquat | | $2,767 93 |

La compagnie a l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Comptant en mains | $34,214 10 |
| Comptant entre les mains du Trésorier de l'Etat du Mississippi | 25 000 00 |
| Billets à recevoir valant nantissements | 244,158 78 |
| Billets à recevoir valant hypothécaires | 103,578 11 |
| Billets à recevoir valant billets à primes | 1,408 05 |
| Actions de banque et autres, valeur du marché | 16,415 00 |
| Bons des Etats-Unis, valeur du marché | 123,000 00 |
| Bons de ville et d'Etat, valeur du marché | 156,550 00 |
| Propriétés foncières, valeur du marché | 141,400 00 |
| Dû pour sauvetage | 1,000 00 |
| Installation du bureau | 3,000 00 |
| Comptes en voie de perception | 55,400 25 |
| Comptes dus par des agents dont il a été perçu depuis le 1er janvier $10,971 32 | 26,805 94 |
| Intérêt dû et accru sur prêts et bons | 8,702 68 |
| | $940,632 91 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $700,000 00 |
| Surplus | 50,600 00 |
| Primes non échues | 114,500 43 |
| Pertes ajustées et non ajustées | 30,214 10 |
| Réassurances et autres bills | 6,878 00 |
| Balance à diviser entre les actionnaires selon l'amendement de l'art. III de la charte | 39,040 38 |
| | $940,632 91 |

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans, 21 janv. 1885.

Fait et signé sous serment pardevant moi,
EDWARD IVY, Notaire.

**Directeurs.**

| | |
|---|---|
| John I. Noble, | Louis Bush, |
| John Chaffe, | A. Brittin, |
| Richard Milliken, | John I. Adams, |
| Sam'l Friedlander, | M. J. Buckner, |
| R. M. Walmsley, | Chas E. Black, |
| A. H. May, | John V. Richards, |
| Samuel H. Boyd, | Thomas Day, |
| Wm J. Behan, | Sam'l Delgado, |
| E. F. Kohlsman, | John P. Richardson |
| Wm Hartwell, | Jas T. Rodd, |
| C. J. Leeds, | John Phelps, |
| A. T. Janin, | Jules A. Blanc, |
| | W. H. Hollinger. |

23 janv—1m

**D. MERCIER'S SONS.**

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.

**Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs enfants**

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal 2me district.

2déc 84 1 an PP—D Mar J

MAISON FRANÇAISE.
**BONNECAZE & DUFFARD,**
Coin Canal et Baronne.
CONFISEURS ET RESTAURATEURS
SALON POUR DAMES ET MESSIEURS ouvert jusqu'à la sortie des Théâtres service irréprochable.
Un Pâtissier parisien attaché à l'établissement de toute confection. Le département à la cuisine, conduit par M. Bonnecaze et confié aux soins du célèbre [illegible], ancien chef du Grand Hôtel Continental, et des trois Frères Provençaux à Paris, est une garantie pour les clients.
Il y a un Téléphone à l'office.

MAISON
**D. H. HOLMES**
**155 Canal, 15 Bourbon, 14 Dauphine et 132 Douane.**

Nous venons d'ouvrir un assortiment considérable de **GANTS DE PEAU**, à des prix tout à fait exceptionnels.

Gants de Chevreau, 4, 6 et 8 boutons,
Gants de Chevreau mousquetaire.
Gants de Suède mousquetaire.
Do do forme fourreau, longueur 8, 10 et 12 boutons

**Tous les Gants portant la marque de notre maison sont garantis de première qualité**

GRAND CHOIX DE MULES ET SOULIERS POUR APPARTEMENTS

4jan

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

Bureau du Directeur-Général, Nouvelle-Orléans 26 janvier 1885.

A partir de ce jour les terrains et les Bâtisses de l'Exposition seront ouverts de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Entrée générale 50 cts. enfants au-dessous de douze ans 25 cts. [illegible]

28janv 12t

Bureau du Directeur-Général
DE
**L'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.**

18 décembre 1884

Renseignements pour le public:

1. Les portes de l'Exposition seront ouvertes aux visiteurs tous les jours à 8 heures du matin à partir de MARDI 16 décembre 1884 et pendant quelques jours et jusqu'à nouvel ordre seront fermées à 6 heures de l'après-midi; pour permettre aux Exposants d'installer et de mettre en place leurs objets [illegible].

2. Le prix d'entrée pour les visiteurs sera d'une DEMI-PIASTRE EN ARGENT MONNAIE DES ETATS-UNIS par personne.

3. Les ENFANTS PORTÉS DANS LES BRAS ne paieront pas; les autres enfants paieront le prix plein.

4. Un caissier [illegible] plus de cinq piastres [illegible] TRES DES ETATS-UNIS EN ARGENT.

E. A. BURKE
Directeur-Général.

16 déc

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

**AVIS AUX EXPOSANTS.**

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL,
Nlle-Orléans 16 décembre 1884.

Le bureau du Directeur-Général est situé au No 5 du "**Main Building**" et sera ouvert pour les affaires de 8 heures du matin à minuit. Toutes les plaintes doivent être adressées par écrit et seront [illegible] investigation. Le terrain de l'Exposition est ouvert à tous les visiteurs. Personne ne sera admis dans l'intérieur des bâtiments [illegible] des officiers de l'Exposition, des exposants, de leurs employés et des personnes ayant affaire à l'Exposition. Des cartes [illegible] aux Exposants par le chef des Installations. Les cartes d'entrée pour pénétrer dans le bâtiment du gouvernement fédéral et des différents Etats seront accordées par le Dr C. W. Dabney, chef du Département des Expositions d'Etats aux commissaires des divers Etats et Territoires, pour [illegible] leurs employés. Les visiteurs ne seront pas admis dans les bâtiments de l'Exposition. Les personnes ayant affaire aux bâtiments de l'Exposition pourront se procurer des cartes d'entrée au bureau du Secrétaire, No 15 rue Union à la Nlle Orléans.

E. A. BURKE
Directeur-Général.

9 déc—

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE PUBLICITÉ—Nlle Orléans, 1884.

**AU PUBLIC.**

Les Directeurs de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton sachant qu'un grand nombre de personnes sympathisant avec l'Exposition n'ont pas eu l'occasion d'y souscrire, et pensant que, la saison commerciale étant ouverte, elles seraient disposées à accorder un appui substantiel à l'entreprise ont autorisé MM. JNO. W. T. LEECH et R. F. SPANGENBURG à solliciter et à recueillir de nouvelles souscriptions.

E. A. BURKE
Directeur Général.

7sept—PP

**EDOUARD SIDEL,**
Architecte.
Elève de l'Ecole des Beaux Arts Paris.
Nlle-Orléans, 233 rue de Chartres.
18 janv—1m D J—VAC

**Une Dernière Chance.**

Si vous n'avez pas encore souscrit au
New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscripteurs. Les personnes qui n'ont pas souscrit n'ont est seulement que la chance d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui se place dans ce cas.

PRIX..................... $6
PRIX DE SOUSCRIPTION...... $5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS
DEMANDEZ
**SOARD'S CITY MAP**
DE LA NLLE-ORLEANS.
PRIX, 50 CTS(CARTE DE POCHE)
Soard's Guide Book and Street Guide,
PRIX, 30 CENTS.
A vendre par tous les marchands de journaux, les libraires, etc., et par
L. SOARD'S, Editeur,
5 Commercial Place, coin Camp.
1er janv—

**Genres Nouveaux.**
MOQUETTES,
VELOURS,
BRUXELLES
Avec ou sans bordure.
TAPISSERIE DE BRUXELLES,
70 cents la yarde.
**Rideaux de Dentelle, Stores**
**Rideaux Madras et Dentelle,**
**Toiles Cirées, Linoleum,**
**Corticine.**
**A. Brousseau's Son,**
23 et 25 rue de Chartres.
21 sept—

CHEZ
**GRUNEWALD**
18 Baronne ou
127 Canal,
LES MEILLEURS
**PIANOS!**
Meilleur marché que tous les autres

Provenant des premiers fabricants.

| | |
|---|---|
| STEINWAY, | PLEYEL, |
| SOHMER, | BEHR et |
| KNABE, | FISCHER |

PIANOS!

Les plus habilement fabriqués, et supérieurs sous le rapport du son et de la durée.

GRAND STOCK DE
Grands Orgues et d'Orgues droits et carrés
DES MEILLEURES FABRIQUES

MUSIQUE
Et Instruments de Musique
EN GROS ET EN DETAIL

Pour tout ce qui concerne la musique, adressez-vous à
L. GRUNEWALD,
18 rue Baronne
ou 127 rue du Canal

Compagnie d'Assurances des
**POMPIERS**
de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 31 rue du Camp.

**Dixième Etat de situation annuel**

Conformément à [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

I. N. MARKS Président
R. H. BENNERS Secrétaire

Fait sous serment pardevant moi [illegible] 1885

W. O. HART Notaire

Nlle Orléans 21 Janvier 1885.

A une réunion de la Direction ce jour il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur demande:

Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt dividende sur le capital payé, formant un total de (15 pour cent) quinze pour cent par an.

Vingt cinq pour cent (25 pour cent) dividende sur les primes de participation.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

**Directeurs.**

| | |
|---|---|
| Jacob Alexander, | Alf H. Isaacson, |
| Léon Bartoli, | Phil. Beck, |
| H. H. Bierhorst, | I. N. Marks, |
| Peter Blaise, | John Fitzpatrick, |
| P. Egan, | A. A. Maginnis, |
| H. Ellermann, | T. Prudhomme, |
| C. Taylor Gauche | A. H. Siewart, |
| Chas Hemard, | Otto Thoman, |
| | Wash Marks. |

25 janv 1mo

**Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.**

POUR LE 28 JANV. CLASSE No 23
Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous [illegible] Ce 28 janvier 1885—4 heures P. M.

LOUIS H. PILIE,
J. A. A. BOURGEOIS,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages [illegible]